Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260907-2026_09_84-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 07 septembre 2026

Convocation du :	*01 septembre 2026*
Date d'affichage :	*01 septembre 2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	15
Votants :	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/09/84 (Nomenclature 7.6)

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - THERIN Emmanuel - MICHEL Astrid - PREAUCHAT Gaëtan - CADIOU Marion - FRENETTE Philippe - PORTIER Gérard - HESRY Michel - RAOUL Laëtitia - DUPLESSY Claire - DUBUS Armand - ROUSSEAU Patricia - CASIMIR Aurélien - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Absents excusés :

VINATIER Frédéric, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas, HYMERY Sébastien, SIMON Selma, GUILLOU-COROUGE Françoise.

Procuration : VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan

RUEN Pauline à THERIN Emmanuel

ROUVRAIS Suzon à FRENETTE Philippe

SIMON Selma à CADIOU Marion

CARRO Nicolas à AUBRY Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame ROUSSEAU Patricia.

Rénovation de quatre foyers d'éclairage publics dans le cadre de l'entretien des installations vétustes du réseau.

Rapporteur : Emmanuel Thérin

Considérant que par courriers en date des 14 et 16 janvier, 18 mars et 22 juin 2026, le Syndicat Départemental d'Energie a fait part à la Commune de la nécessité de procéder à la rénovation des équipements du parc d'éclairage public suivants en raison de leur vétusté :

- 1 lanterne du Foyer T981 sis Rue des Douves/Rue des degrés pour un montant estimatif de 1 464,48 € dont 937,90 € de participation communale ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260907-2026_09_84-DE

- 1 commande dans le boitier mural A7D (dont horloge et disjoncteur) de la Ruelle du Gouët pour un montant estimatif de 2 496,61 € dont 1 598,91 € de participation communale ;
- 2 lanternes des Foyers FS920 et FS921 sis 7 Rue de la Fosse Malard pour un montant estimatif de 2 566,08 € dont 1 643,40 € de participation communale ;

Considérant que ses services ont établi un projet dans ce sens pour un montant estimé de 6 527,17 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'études et de suivi), la participation de la Commune s'élevant à 4 180,21 €.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20 décembre 2019 et inscrite en investissement au compte 204158.

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du cout réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet ci-dessus désigné, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 527,17 € TTC (correspondant au coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

Le secrétaire de séance,
Patricia ROUSSEAU

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)